

Procès-verbal Conseil commun de l'ESPE de l'académie de Strasbourg et de la Faculté de sciences de l'éducation

Séance du 16 juin 2017

ORDRE DU JOUR :

1. **Projet stratégique de la nouvelle ESPE (incluant le vote de la résolution sur la réunion des deux composantes)**
2. **Statuts de la nouvelle composante**
3. **Calendrier**

MEMBRES DU CONSEIL DE LA FACULTE DE SCIENCES DE L'EDUCATION

ETAIENT PRESENTS :

Collège B :

Philippe CHAVOT, Brigitte PAGNANI

Collège BIATSS :

Karine PROST

Personnalités extérieures :

Michèle SLAOUI

Membres invités :

Pascal MARQUET

AVAIENT DONNE PROCURATION :

Adje Christian Barthelemy AKA	➤ Procuration à Brigitte PAGNANI
Louis DURRIVE	➤ Procuration à Brigitte PAGNANI
Mounya HANI	➤ Procuration à Brigitte PAGNANI
Andrea MORALES-ARTAVIA	➤ Procuration à Karine PROST
Yves SCHNEIDER	➤ Procuration à Michèle SLAOUI

ETAIENT EXCUSES / ABSENTS :

Collège A :

Emmanuel TRIBY

MEMBRES DU CONSEIL D'ECOLE DE L'ESPE DE L'ACADEMIE DE STRASBOURG

ETAIENT PRESENTS :

Membres élus

Collège A :

Philippe NUSS, Odile SCHNEIDER-MIZONY

Collège B :

Annie CAMENISCH, Lyndon HIGGS

Collège C :

Caroline AYLING

Collège D :

Laurent BARRIERE, Françoise LASPEYRES

Collège des personnels BIATSS :

Martial COLLIN

Collège des usagers :

Carine ETAIX, Marius GRIMAUD

Personnalités extérieures :

David CASCARO, Martine CHASSIGNET, Albert HAMM, Marie-Claude MATHIEU, Dominique MEYER-BOLZINGER, Sylvie ROST, Caroline SANCHEZ, Isabelle TRABAND.

Membres avec voix consultative et invités :

Philippe CLERMONT, Alexis GEYER (étudiant invité), Geoffroy STEEGMANN, Éric TISSERAND

AVAIENT DONNE PROCURATION :

Fabien CASPAR	➤ Procuration à Albert HAMM
Gabrielle de GROER	➤ Procuration à Marie-Claude MATHIEU
François GAUER	➤ Procuration à David CASCARO
Jean-Pierre GROSSET-BOURBANGE	➤ Procuration à Marie-Claude MATHIEU
Laurence HAMM	➤ Procuration à Martial COLLIN
Brice SCHOBEL	➤ Procuration à David CASCARO
Julien SENDRAL	➤ Procuration à Caroline AYLING

ETAIENT EXCUSES / ABSENTS :

Collège des usagers :

Laura MEISTERMANN, Julien ROCK, Kevin ROTHWILLER

Personnalités extérieures :

David SAGLAMER

Secrétariat de séance :

Barbara BILGER, Christine DUFAY

La séance débute à 14h05.

David Cascaro accueille, pour une troisième séance commune, les membres des deux conseils réunis (le deuxième conseil commun a eu lieu le 30 septembre 2016 à la Faculté de sciences de l'éducation, le premier le 10 juin 2016 à l'ESPE). Ce conseil permet de faire un bilan des travaux effectués durant cette année, et de présenter le projet stratégique de la future composante unique, la réforme des statuts de la nouvelle ESPE ainsi qu'un calendrier de la mise en œuvre progressive de la nouvelle composante.

Il salue également Alexis GEYER, étudiant à l'ESPE, présent à ce conseil en tant qu'observateur, et qui a répondu à l'invitation de Marius Grimaud (qui avait lancé une invitation auprès des étudiants souhaitant s'investir l'an prochain en tant qu'élus au conseil d'Ecole).

1. Projet stratégique de la nouvelle ESPE (incluant le vote de la résolution sur la réunion des deux composantes)

Après un rappel historique du contexte de la réunion des deux composantes, David Cascaro précise qu'il s'agit d'un premier projet stratégique commun qui préfigure précisément l'ESPE de demain au 1^{er} janvier 2018.

Pascal Marquet insiste sur les deux principaux objectifs qui seront la formation et la recherche.

Concernant la formation, la nouvelle ESPE proposera une offre complète et professionnalisante pour tous les métiers identifiables aujourd'hui de l'éducation, de la formation, de la médiation sociale et de la communication scientifique. Cette offre est possible par la délivrance de diplômes à partir de la prochaine offre quinquennale, à savoir une licence complète de sciences de l'éducation, un master de sciences de l'éducation, un master de sciences de l'information, des masters MEEF sans la mention PIF - puisqu'il y a une recombinaison du master sciences de l'éducation pour introduire des parcours qui se trouvaient dans l'actuel master PIF, et inversement un parcours du master de sciences de l'éducation et de la communication qui glisse vers le master MEEF Encadrement éducatif.

L'ensemble de ces diplômes étant co-habilités avec l'UHA, il s'agit d'une offre de site complète qui va de la première année de l'université au doctorat (s'y ajoutent aussi deux licences professionnelles).

Pour la recherche, les ESPE se sont vues attribuer des missions de recherche en éducation et Pascal Marquet précise qu'actuellement des enseignants de l'ESPE sont déjà membres du LISEC (laboratoire de recherche hébergé à la fois à l'université de Strasbourg, à l'université de Haute Alsace et à l'université de Lorraine) et font de la recherche en sciences de l'éducation et de la communication. Le LISEC sera intégré dans la nouvelle ESPE, ce qui lui permettra d'avoir une identité scientifique plus marquée.

Cette question de la recherche en éducation recouvre des enjeux très importants, à commencer par la constitution des Instituts Carnot de l'éducation sur l'ensemble du territoire, dont l'idée est bien de faire de la recherche appliquée en même temps que de la recherche fondamentale (questions de terrain, modélisation, fabrication de concepts pour la communauté scientifique). Cet institut dont l'implantation dans le Grand Est est souhaitée par les acteurs concernés sera au cœur des préoccupations de la nouvelle ESPE et aura vocation à en être un partenaire de premier plan, avec le LISEC et le GIS Education et Formation qui existent déjà.

David Cascaro précise qu'il a échangé sur le projet de nouvelle ESPE avec Mme la Rectrice qui l'approuve avec grand intérêt et qui salue la qualité du projet stratégique commun, soulignant notamment tout l'intérêt de la dimension recherche.

Philippe Clermont poursuit en présentant la politique des postes, essentielle pour le dialogue de gestion avec la présidence de l'université de Strasbourg. Il expose la nécessité d'augmenter le potentiel d'enseignants-chercheurs, suite à l'évaluation des masters MEEF par l'HCERES, qui, malgré une évaluation positive, a pointé un adossement insuffisant de ces masters à la recherche. Pour la nouvelle ESPE, il s'agira donc de renforcer le vivier des enseignants-chercheurs.

Il présente les objectifs principaux formulés conjointement pour cette politique des postes :

- Accroître le nombre de professeurs des universités
- Stabiliser le socle d'emplois
- Pérenniser les supports, en garantissant notamment un engagement de trois ans aux enseignants recrutés en temps partagé.

Il précise que les rédacteurs du projet stratégique se sont efforcés cette année d'offrir une présentation pluriannuelle des objectifs et des moyens, dans la perspective de la mise en place d'un véritable contrat d'objectifs et de moyens souhaité pour la nouvelle composante.

Philippe Clermont précise l'enjeu du conseil commun de ce jour : si celui de septembre 2016 avait donné par le vote un accord de principe à la réunion des deux composantes, qui a permis de travailler ensemble pendant un an, il s'agit aujourd'hui de proposer au suffrage la réunion définitive des deux composantes.

Concernant le calendrier de mise en œuvre progressive de la nouvelle ESPE, Philippe Clermont souhaite apporter un certain nombre d'informations, permettant d'éclairer les votes qui seront proposés :

- Le collegium Education & Formation a travaillé en amont sur le projet de statuts et sur les éléments de structuration interne de la future composante.
- Deux assemblées générales communes aux personnels des deux structures se sont réunies les 10 avril et 31 mai derniers, au cours desquelles l'avancée du projet a été présentée et débattue.
- Des groupes de travail sur la gouvernance, la formation et la recherche avaient réfléchi en amont sur leur thématique respective, avant que le collegium ne prenne le relais cette année.

Si le vote final est positif, la nouvelle ESPE verra le jour le 1er janvier 2018, mais d'autres étapes sont à prévoir avant et après cette date :

- Travail sur une scolarité commune
- Construction de l'organigramme des services
- Conseil commun au mois de novembre pour valider le budget commun 2018 et le règlement intérieur.

Après le 1^{er} janvier 2018 :

- Une journée pour tous les personnels BIATSS sera organisée (le lieu et la date restant à définir)
- L'inauguration officielle de la nouvelle composante sera fêtée
- Un séminaire d'intégration destiné à tous les personnels (BIATSS et enseignants) aura lieu au printemps 2018.

Philippe Clermont explique par ailleurs que des contraintes juridiques obligent à avancer progressivement : l'actuel conseil d'Ecole de l'ESPE voit son mandat arriver à terme en décembre 2018, ce qui implique des élections à la même période pour élire les nouveaux membres, et le mandat de l'actuel Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique arrivera également à son terme au même moment. Les élections de décembre 2018 marqueront donc une étape supplémentaire dans la création de la nouvelle ESPE. Enfin, le nouveau conseil qui siègera à partir de janvier 2019 proposera aux deux ministres (éducation nationale et recherche) un(e) directeur(trice), puis élira ses adjoint(e)s après la nomination de ce dernier.

La nouvelle ESPE sera alors aboutie dans les premiers mois de 2019.

Philippe Clermont précise enfin qu'après le débat, quatre délibérations seront soumises au vote :

- La première concernera l'adoption du projet stratégique commun
- La deuxième, pour laquelle seul le conseil de la faculté de sciences de l'éducation sera appelé à se prononcer, concernera l'acceptation de la disparition de la FSE en tant que faculté pour rejoindre l'ESPE

- La troisième, pour laquelle seul le conseil de l'ESPE sera appelé à se prononcer, concernera l'accueil de la faculté de sciences de l'éducation au sein de l'ESPE
- La quatrième, la validation commune des statuts de la nouvelle ESPE.

Philippe Clermont précise, concernant les 2^e et 3^e délibérations, que nous sommes tenus juridiquement de passer par ce type de formulations.

David Cascaro remercie Pascal Marquet et Philippe Clermont pour leurs présentations et donne la parole aux membres du conseil.

Odile Schneider-Mizony demande des précisions sur le master PIF ainsi que sur l'indication, en page 3, des « métiers adressés à autrui ».

Sur la première interrogation, Philippe Clermont répond qu'il s'agit de la quatrième mention du master MEEF : Pratiques et Ingénierie de Formation. Pour la seconde remarque, Pascal Marquet répond que cela est un terme générique pour évoquer les métiers de l'enseignement, de la formation, de la médiation sociale et du soin.

Sylvie Rost s'interroge par rapport à ce projet de réunion des deux composantes et souhaite être rassurée sur la bonne prise en considération de la formation des professeurs des écoles qui est la base de l'ESPE et dont elle a peu entendu parler durant la présentation.

Philippe Clermont la rassure en lui indiquant que la base des ESPE est bien la formation des enseignants dans leur ensemble, aussi bien dans le 1^{er} degré que dans le 2nd degré et l'encadrement éducatif. Il indique que le projet stratégique comporte une offre de formation de la composante pour le prochain contrat quinquennal en 2018 qui sera présentée lors de la seconde partie de ce conseil d'Ecole.

Philippe Chavot demande si les différents groupes de travail (gouvernance, formation, recherche) qui ont œuvré se sont inspirés de modèles déjà existants dans d'autres ESPE (notamment dans le domaine de la recherche) et si ces groupes de travail vont continuer à contribuer à la nouvelle ESPE.

Pascal Marquet précise que, dans la nouvelle structure, un directeur adjoint en charge de la recherche veillera au bon fonctionnement de ce secteur.

Philippe Clermont répond que le groupe gouvernance a cessé de fonctionner en juin 2016 pour laisser place au collegium qui a travaillé cette année sur la structure interne et les statuts de la future composante, alors que le groupe recherche ne s'est réuni que deux fois du fait de difficultés d'agenda et n'a pas pu aller au bout de ses travaux.

Il précise que, dans le cadre de la réunion ESPE-FSE, la recherche aura sa place notamment avec l'hébergement physique du LISEC, le GIS, le projet d'Institut Carnot de l'éducation Grand-Est et une part « recherche et vie scientifique » dans le budget de la composante.

Albert Hamm se demande si l'université sera plus généreuse en moyens humains.

Philippe Clermont répond que la présidence soutient cette réunion, entre autres en remplaçant tous les départs à la retraite.

Isabelle Traband demande quelle communication sera faite à destination des bacheliers pour leur future orientation.

Pour Philippe Clermont, c'est un vrai enjeu pour l'université de présenter et de rendre visibles tous les parcours qui mènent aux métiers de l'enseignement et de l'éducation, qu'il souhaite voir se concrétiser à travers un Label "Devenir Enseignant" qui pourrait être donné à toutes les formations préprofessionnalisantes qu'offre l'université (il s'en est entretenu avec Benoît Tock, Vice-Président Formation).

Dominique Meyer-Bolzinger remarque qu'il a été évoqué la disparition de la Faculté de sciences de l'éducation en tant que telle et elle s'interroge sur son devenir en tant que structure dans la nouvelle ESPE.

Pascal Marquet et Philippe Clermont indiquent qu'il y aura une restructuration en interne, à partir de la mise en place d'une équipe de direction unique, avec des directeurs adjoints qui animeront

chacun des commissions thématiques, qui permettront, en plus des conseils imposés par le décret (conseil d'Ecole et COSP) de faire vivre la démocratie au sein de la nouvelle composante.

A l'issue de ce débat, David Cascaro propose de passer aux votes :

- Adoption du projet stratégique

Le conseil de la Faculté de sciences de l'éducation approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, moins deux abstentions, le projet stratégique de la nouvelle ESPE.

Le conseil d'Ecole de l'ESPE approuve à l'unanimité des membres présents et représentés moins une abstention le même projet stratégique.

- La disparition de la faculté de sciences de l'éducation en tant que faculté pour rejoindre l'ESPE (vote qui ne concerne que la FSE)

Le conseil de la Faculté de sciences de l'éducation approuve la reconfiguration de l'ESPE de l'académie de Strasbourg et la disparition de la Faculté de sciences de l'éducation pour former la nouvelle ESPE, à compter du 1er janvier 2018, à l'unanimité des membres présents et représentés, moins deux abstentions.

- L'accueil de la FSE au sein de l'ESPE (vote qui ne concerne que l'ESPE)

Le conseil d'Ecole de l'ESPE approuve la reconfiguration de l'ESPE de l'académie de Strasbourg intégrant l'actuelle Faculté de sciences de l'éducation pour former avec elle la nouvelle ESPE à compter du 1er janvier 2018, à l'unanimité des membres présents et représentés moins une abstention.

2. Statuts de la nouvelle composante

Geoffroy Steegmann indique qu'il a été missionné avec Karine Prost pour élaborer le projet des statuts de la nouvelle ESPE. Leur travail s'est fondé principalement sur les statuts actuels de l'Ecole.

Le projet a tout d'abord été soumis pour approbation au collegium Education et Formation, qui a apporté quelques modifications, notamment sur le nombre de représentants désignés par le recteur d'académie (6 au lieu de 8), de l'université de Strasbourg (2 au lieu de 1) et de l'UHA (idem).

Karine Prost précise que le travail s'est également basé sur les statuts de l'ESPE de Dijon, qui a intégré dès 2013 les sciences de l'éducation, et qui est structurée en départements (structuration proposée au collegium mais non retenue). Elle précise également qu'une structuration interne en pôles sera élaborée ultérieurement, dont les périmètres d'activité seront définis par le règlement intérieur.

Dominique Meyer-Bolzinger demande qu'il soit précisé dans l'article 5: « **la partie strasbourgeoise** de l'EA 2310 - Laboratoire interdisciplinaire de sciences de l'éducation et de la communication (LISEC) ».

Martial Collin demande, dans l'article 8 1° f), que soit précisée la nature des « autres personnels » par celle de « **Biatss travaillant au service des missions de l'ESPE** ».

Il s'étonne également du nombre de sièges pour les personnels Biatss, au nombre de deux sur quatorze élus.

Geoffroy Steegmann lui répond que ces quotas sont imposés par le décret fixant les règles relatives à la composition et au fonctionnement des conseils d'ESPE.

Philippe Chavot demande si ces statuts seront également soumis pour approbation à une assemblée générale des personnels.

Geoffroy Steegmann répond que, juridiquement, les statuts doivent être soumis au conseil de composante, puis au CA de l'université (après passage en commission des statuts).

Karine Prost précise que ces statuts doivent être validés par le conseil d'école de l'ESPE mais que le conseil de la faculté de sciences de l'éducation n'est pas spécialement tenu d'adopter ces statuts, qui sont juridiquement une réforme des statuts de l'actuelle ESPE, mais que c'est un souhait politique de les soumettre au vote des deux conseils.

David Cascaro présente les réserves de Mme la Rectrice concernant l'article 8 sur la composition du conseil d'Ecole et notamment sur la représentativité des membres extérieurs désignés par le recteur d'académie (6 membres au lieu de 8 actuellement). Elle souhaite le maintien de 8 personnalités désignées par le recteur d'académie.

Il précise que le(a) président(e) du conseil d'école est élu(e) parmi les membres désignés par le recteur d'académie, selon le décret précédemment évoqué.

Caroline Sanchez demande pourquoi cette réduction du nombre de membres désignés par le recteur a été envisagée par le collegium.

Karine Prost indique qu'une partie du collegium a estimé que le Recteur n'avait pas la même autorité sur les enseignements en sciences de l'éducation que sur la formation des enseignants.

Philippe Clermont rappelle le nom des huit membres actuels qui ont été désignés par le Recteur (David Cascaro, Fabien Caspar, Martine Chassignet, Brice Schobel, Gabrielle De Groër, Jean-Pierre Grosset-Bourbange, Albert Hamm, Marie-Claude Mathieu).

Après débat, il est proposé de répartir les sièges de la manière suivante :

- 7 personnalités désignées par le recteur d'académie (au lieu des 6 prévus par le collegium)
- 1 personnalité désignée par l'Université de Haute Alsace (au lieu de 2).

Le conseil de la Faculté de sciences de l'éducation, de son côté, approuve les statuts de la nouvelle ESPE qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2018, moyennant la prise en compte de l'amendement ci-dessus concernant l'article 8, à l'unanimité des membres présents et représentés moins une abstention et une opposition.

Le conseil d'Ecole de l'ESPE approuve la modification des statuts présentée (moyennant la prise en compte de l'amendement ci-dessus concernant l'article 8) à l'unanimité des membres présents et représentés moins deux abstentions.

Ces statuts seront transmis au service juridique de l'université pour passage en commission des statuts, avant soumission au CA de l'université.

3. Calendrier

Cf. document transmis aux membres des deux conseils (« calendrier de la réunion de l'ESPE et de la Faculté de sciences de l'éducation – vers une mise en œuvre progressive »). Ce point a été abordé en même temps que le point 1 de l'ordre du jour (cf. ci-dessus, page 4).

L'ordre du jour du conseil commun étant épuisé, la séance est levée à 15h50.

Fait à Strasbourg le 15 septembre 2017

Le Directeur de l'ESPE



Philippe CLERMONT

Le Doyen de la Faculté de
Sciences de l'éducation



Pascal MARQUET

Le Président du conseil d'École



David CASCARO

